

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
solidaire

Arrêté du 23 AVR. 2019

**portant composition du jury du concours externe sur titres pour le recrutement dans le
corps des ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat**

Le ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1938 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 73-264 du 6 mars 1973 modifié relatif au statut particulier du corps des ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat ;

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 26 juillet 2007 fixant les règles de saisine, de fonctionnement et de composition des commissions instituées pour la fonction publique de l'Etat dans chaque ministère ou établissement public de l'Etat, à La Poste et auprès des préfets de région ou des recteurs d'académie, et chargés de se prononcer sur les demandes d'équivalence de diplômes pour l'accès aux concours de la fonction publique de l'Etat ouverts aux titulaires d'un diplôme ou titre spécifique portant sur une spécialité de formation précise ;

Vu l'arrêté du 19 avril 2011 fixant les modalités d'organisation du concours externe sur titres prévu à l'article 6-1 du décret n° 73-264 du 6 mars 1973 modifié en vue de l'accès au corps des ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat ainsi que la liste des spécialités ;

Vu l'arrêté du **19 AVR. 2019**, portant ouverture, au titre de l'année 2019, d'un concours externe sur titres pour le recrutement dans le corps des ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat,

Arrête :

Article 1^{er}

En application de l'article 4 de l'arrêté du 19 avril 2011, le jury placé auprès du directeur général de l'institut national de l'information géographique et forestière, est composé comme suit :

- Monsieur Sylvain LATARGET, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, président ;
- Monsieur Nicolas PAPARODITIS, directeur de l'école nationale des sciences géographiques, vice-président.

Représentants de l'Institut national de l'information géographique et forestière

- Madame Hélène BOUYGUES, contractuelle de catégorie A, représentante de la direction des ressources humaines ;
- Madame Cécile BORGES-LEMARIE, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, représentante de la direction des sciences et technologies de l'information ;
- Monsieur Jean-François HANGOUET, ingénieur divisionnaire des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat ;
- Madame Véronique PEREIRA, ingénieure divisionnaire des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat.

Personnalités désignées en raison de leurs compétences

Monsieur Serge BOTTON, ingénieur divisionnaire des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat.

Article 2

Le directeur général de l'Institut national de l'information géographique et forestière est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 23 AVR. 2019

Pour le ministre et par délégation :
Le sous-directeur du recrutement et de la mobilité,



J.-E. BEYSSIER